

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° I-243

présenté par
M. Aubert et M. Abad

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article a pour objectif de réduire encore davantage les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Après deux années d'efforts, les collectivités territoriales, et en particulier les petites communes, sont aujourd'hui quasi-exsangues. Il leur appartient dorénavant de faire des efforts structurels pérennes afin de dégager des financements de leur propre volonté et non de leur imposer une telle diminution de leurs ressources. C'est pourquoi, il convient de supprimer cet article.